

NOTE D'INFORMATION n° 2

- Origine : **Direction**
- Expéditeur : **M. BALLARIN**
- Destinataires : Membres de la communauté éducative
- Le 08/04/2020
- Objet : Note d'information du 08/04/2020

Cela fait maintenant trois semaines que notre établissement a fermé son accès suite à l'épidémie de COVID-19. La continuité pédagogique mise en œuvre, dès la première semaine, fonctionne dorénavant de façon plus optimale après des ajustements engagés suite aux retours des élèves et des familles sur la charge de travail et les difficultés d'organisation rencontrées dans certains foyers.

Il est essentiel que les élèves puissent conserver leur motivation et maintenir les efforts déployés jusqu'à présent. L'engagement manifesté et le travail consenti ne seront pas vains et permettront même, à chaque élève, de développer des compétences nouvelles d'autonomie et de responsabilisation qui leur seront assurément utiles dans un futur proche. Qu'ils sachent également qu'ils ne sont pas seuls et que tous les personnels du lycée Vaclav Havel sont à leur disposition pour les aider à surmonter les difficultés rencontrées. Qu'ils n'hésitent pas à nous solliciter !

Nous vous transmettons, ci-après, un certain nombre d'informations concernant les examens, l'évaluation et d'autres sujets :

➤ **Examens 2020 : aménagements des épreuves**

La foire au question FAQ sur le site du Ministère de l'Education Nationale recense les décisions concernant l'aménagement des examens nationaux. Elle est mise à jour régulièrement :

<https://www.education.gouv.fr/bac-brevet-2020-les-reponses-vos-questions-303348>

Le principe général est que pour les candidats scolaires, l'ensemble des épreuves du baccalauréat général, technologique et professionnel ainsi que des examens professionnels et du BTS, sont validées à partir des notes du livret scolaire, à l'exception de l'épreuve orale du baccalauréat de français qui est maintenue.

La question centrale est la date de retour dans les établissements scolaires, mais elle ne peut avoir aujourd'hui de réponse.



Quelques précisions :

Pour les élèves de première générale et technologique,

- Les E3C 2^{ème} session sont neutralisées. La note d'E3C au baccalauréat sera la moyenne des E3C1 passées cette année et des épreuves d'E3C3 qui seront passées en terminale.
- Les notes de l'épreuve écrite anticipée de français, de celle d'enseignement scientifique pour la série générale et de celle de la spécialité abandonnée sera la moyenne des notes du 1^{er}, du 2^{ème} et de l'éventuel 3^{ème} trimestre.
- L'oral de l'épreuve anticipée de français est maintenu

Pour les élèves de terminales,

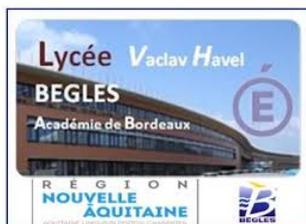
- Les épreuves terminales sont annulées compte tenu de la situation exceptionnelle que notre pays traverse. Les épreuves seront validées sur le fondement du livret scolaire.
- Un jury d'examen des livrets arrêtera les notes définitives à la lumière des notes obtenues pendant l'année de terminale. Ces notes correspondent aux évaluations qui ont eu lieu tout au long de l'année scolaire 2019-2020 que ce soit pour les enseignements généraux ou les enseignements professionnels.
- Le jury tiendra aussi compte de l'ensemble des autres éléments du livret (progression de l'élève, efforts relevés par le conseil de classe, assiduité) pour attribuer les notes définitives. En fonction des dates de réouverture des établissements, les notes obtenues au cours du troisième trimestre seront prises en compte avec bienveillance.
- Les coefficients des différentes disciplines de chaque filière resteront identiques.
- Les oraux de rattrapage pour les élèves ayant entre 8 et 9,9 de moyenne sont maintenus
- Les notes des épreuves anticipées de 1^{ère} sont naturellement conservées.
- Les élèves ayant moins de 8 pourront être autorisés à passer la session de septembre après décision du jury.

Pour les élèves de terminale Bac Pro,

- Les notes déjà acquises lors des CCF ou sous épreuves de CFF sont conservées. Si aucune épreuve n'a été organisée pour un CCF, l'évaluation est remplacée par les notes qui apparaissent dans le livret scolaire.
- En cas de non réalisation de la totalité des semaines de PFMP initialement prévue, il faudra avoir réalisé a minima 10 semaines sur l'ensemble de la scolarité pour l'obtention du baccalauréat.

Pour les élèves de BTS,

- Les épreuves terminales sont annulées. Les notes obtenues dans le cadre du CCF demeurent acquises. Pour les autres épreuves, la moyenne des notes de l'année sera retenue.
- Un jury d'examen des livrets arrêtera les notes définitives. Ce jury étudiera les livrets scolaires pour, le cas échéant, valoriser un engagement, les progrès des élèves, garantir l'équité entre les candidats, et vérifier l'assiduité des candidats jusqu'à la fin de l'année



scolaire. Il se fondera sur l'examen bienveillant de l'ensemble des éléments à sa disposition (attestation descriptive du parcours de formation, notes, etc.) pour délivrer le diplôme.

- Sur décision du jury d'examen, les candidats non admis après étude du livret scolaire pourront être autorisés à passer le BTS à la session de septembre.
- En cas de poursuite d'études supérieures post B.T.S., un dispositif particulier permettra de conserver le bénéfice des inscriptions des candidats au B.T.S., acquises auprès des établissements concernés, jusqu'à la proclamation des résultats à l'examen du B.T.S.

➤ **Notes durant le confinement**

- Les notes données pendant la période de confinement ne compteront pas pour le 3^{ème} trimestre. Elles pourront éventuellement être données avec un coefficient 0 dans un souci d'évaluation du travail de l'élève et afin de prendre en compte son engagement durant cette période de confinement.
- Les notes du baccalauréat « blanc » des élèves de terminale seront stockées et ne compteront pas pour le 3^{ème} trimestre que si le nombre d'évaluations complémentaires après la reprise des cours et avant le 04 juillet est significatif. Elles pourront être utiles pour l'appréciation portée sur les livrets scolaires.

➤ **Engagement de l'élève durant le confinement**

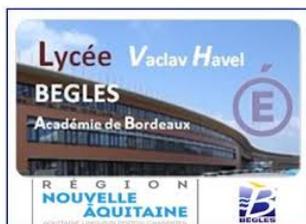
L'engagement et l'implication des élèves durant la période de confinement sera un critère important dans l'orientation. En particulier, pour les élèves de 2^{nde}, il sera tenu compte de cet engagement (hors problème de connexion dont nous aurions connaissance) pour l'orientation. Si l'élève a eu un avis réservé ou défavorable sur un de ses vœux d'orientation (voir Pronote onglets Résultat puis Orientation), il lui est conseillé de fournir les efforts nécessaires pour montrer sa détermination durant cette période.

➤ **Procédures d'orientation**

Les conseils de classe se sont déroulés en visio-conférence et les procédures d'orientation se déroulent normalement. En particulier, tous les élèves ont pu confirmer leurs vœux sur Parcoursup.

➤ **Prêt d'ordinateur**

Les élèves ne disposant pas au foyer d'un appareil numérique (ordinateur, tablette etc.) permettant d'accéder aux différentes ressources proposées par les enseignants dans le cadre de la continuité pédagogique peuvent encore se voir prêter un ordinateur portable (il en reste actuellement 3). 12 ont pour l'instant été distribués. Voir la procédure dans la note d'information n°1.



Pour rappel :

Contacts :

Par courrier électronique : ce.0333273d@ac-bordeaux.fr

Par téléphone : 05 57 30 49 00 (9h/12h et 14h/17h)

Problème de connexion (Pronote, Lycée connecté, Cyclades...) :

Une seule adresse dédiée : sos.connexion@lyceevaclavhavel.fr

Préciser dans l'objet le problème de connexion et le NOM, le Prénom et la classe de l'élève concerné.

Pronote :

<http://pronote.0333273d.ac-bordeaux.fr/pronote/>

ENT Lycée connecté :

<https://lyceeconnecte.fr/>

CNED :

<https://lycee.cned.fr/login/index.php>

**MERCI D'ACCUSER RECEPTION DE CE MESSAGE EN COCHANT LA CASE :
« J'ai pris connaissance de cette information »
ET DE METTRE A JOUR VOS COORDONNEES sur pronote**